

depuis 1840
chaque jour un peu plus ...

Document à l'adresse de
l'utilisateur et de l'installateur



POÊLE A BOIS

‘ ‘ALBA - Réf. 376001’ ’

NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Attention pour éviter tout risque d'incendie, ces appareils doivent être installés dans les règles de l'art (D.T.U. 24.2.2.) et conformément aux règles techniques rappelées dans la notice obligatoirement jointe aux appareils. Leurs installations doivent être effectuées par un professionnel ou une personne qualifiée.

« Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes en vigueur, doivent être respectées lors de l'installation et d'utilisation de l'appareil ».

SOMMAIRE :

1. Définition	}	Destiné à l'installateur
2. Environnement de l'insert		
3. Préparation de l'insert		
4. Utilisation		
5. Entretien	}	Destiné à l'utilisateur
6. Pièces de rechange		
7. Garantie		

Vous venez d'acquérir un poêle fonctionnant au bois. Nous vous félicitons d'avoir fait confiance à notre marque.

1. DÉFINITION

Ce poêle dispose d'une chambre de combustion de type semi fermé. Il brûle du bois de chauffage en système « combustion sur grille ».

Cet appareil a été testé selon les critères de la nouvelle norme européenne EN 13240.

1.1. Caractéristiques :

- Buse de départ fumée : Ø 200.
- Combustible : bois en bûches de longueur 45cm
- Combustibles interdits : tous les autres
- La dépression du conduit de fumée nécessaire au bon fonctionnement et développant la meilleure puissance calorifique de l'appareil est de 12 Pa (Pascal), mais peut être comprise entre 10 et 20 Pa.

IMPORTANT : CE POÊLE NE PEUVENT ÊTRE RACCORDÉS QUE SUR UN SEUL CONDUIT UNITAIRE DE TYPE G (résistant aux feux de cheminées). CE POÊLE FONCTIONNE UNIQUEMENT PORTE FERMÉE.

1.2. Encombrement, poids, caractéristiques techniques : Voir croquis page N°9.

Poids	210 kg
Puissance	10.6 kW*
Volume corrigé chauffé	400 m ³
Consommation à allure nominale	3.5 kg/heure*
Durée de fonctionnement à allure nominale	1 heures
Durée de fonctionnement à allure réduite	3 heures
Température moyenne des fumées à allure normale ..	324°*
Débit massique des fumées	10.7 g/s*
Rendement de l'appareil	70.4 %*
Taux de CO dans les fumées	0.52 %*
Autonomie : intermittent ; essais réglementés en allure réduite d'une durée de 3h avec une charge de 3.9 kg.	

1.3. Options :

Pied (voir catalogue)

2. ENVIRONNEMENT DE L'APPAREIL

2.1. Recommandations concernant le site d'installation

Le rayonnement calorifique important du poêle à travers la vitre en vitrocéramique, demande l'éloignement de toute matière pouvant être détériorée ou altérée par la chaleur (moblier, papier peint, boiserie, etc.) ; à une distance minimale de 150cm par rapport à la vitre de façade.

2.2. Avant tous travaux

Il y aura lieu de s'assurer de la conformité et de la compatibilité du conduit de fumée sur lequel l'insert sera raccordé suivant les règles en vigueur : NF DTU 24.1.P1 (NFP 51 201-1).

NATURE DU CONDUIT DE FUMÉES :

Le conduit de fumées doit être conforme à la norme NFP 51.201.1
Le dimensionnement du conduit de fumées doit être conforme selon la norme EN 13 384.1

Si le conduit de fumée n'est pas compatible, ou dans le cas d'une réfection, il y aura lieu de réaliser un tubage réglementaire à l'aide d'un procédé justifiable d'un avis technique favorable à cet usage ou de le remplacer par un nouveau conduit conforme et adapté à l'insert. Ces travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié.

Dans tous les cas, le conduit doit permettre un ramonage mécanique.

Vérifier l'environnement dans lequel le poêle sera installé. Il doit être procédé à l'enlèvement de tous les matériaux combustibles, ou dégradables sous l'action de la température, sur les parois ou à l'intérieur de celles-ci (sols, murs et plafonds), à l'emplacement du poêle, si celle-ci est en contact avec ces parois.

Vérifier si le mur peut admettre les charges de l'édifice.

Pour les murs avec isolation combustible incorporée, comme le placo - polystyrène, il faut obligatoirement procéder à la découpe du complexe isolant sur toute la hauteur sous plafond, sur une largeur au moins égale à celle de l'appareil + 60cm (30 cm de chaque côté).

La réservation ainsi créée sera comblée par un mur de renfort en matériau incombustible ayant une bonne isolation thermique et une bonne tenue mécanique (exemple : béton cellulaire épaisseur supérieure à 7cm). Il faudra veiller à bien rejointoyer tous les éléments qui composent ce mur.

NOTA : Dans le cas de murs comportant une ventilation, il y aura lieu, lors de l'édification du mur de renfort, de respecter cette caractéristique.

Pour les cloisons légères inflammables et ininflammables, il y aura lieu de découper sur une largeur au moins égale à celle de l'appareil + 60cm (30cm de chaque côté) et cela du point haut jusqu'en bas et de la remplacer par un

mur en matériau incombustible classé MO ; de bonne stabilité et d'épaisseur adéquate (supérieur à 7cm) exemple : béton cellulaire.

NOTA : Dans tous les cas, le mur en matériau incombustible devra recevoir un revêtement incombustible et d'une excellente tenue à la chaleur.

2.3 Amenée d'air frais dans la pièce :

Lorsque l'admission d'air de la pièce est insuffisante, par exemple : cas d'une habitation équipée d'un système d'extraction mécanique (V.M.C), une amenée d'air supplémentaire propre à l'appareil est obligatoire.

La prise d'air doit être située soit directement à l'extérieur, soit dans un local ventilé sur l'extérieur et être équipée d'une grille.

CAS TYPE	OPÉRATION À EFFECTUER	TRAVAUX DE DÉCOUPE EN L'ISOLATION EXISTANTE	CONFECTION D'UN MUR DE RENFORT
1	MUR EXTÉRIEUR AVEC ISOLATION INFLAMMABLE INCORPORÉ	OUI	OUI
2	MUR DE REFEND 15 cm (environ) D'ÉPAISSEUR ININFLAMMABLE	NON	NON
3	CLOISON INTÉRIEURE EN MATÉRIAU LÉGER INFLAMMABLE	OUI	OUI
4	CLOISON INTÉRIEURE EN MATÉRIAU LÉGER ININFLAMMABLE	OUI	OUI

La sortie d'amenée d'air (à l'intérieur de la pièce) doit être située le plus près possible de l'appareil et doit être obturable. La section de cette entrée d'air doit être au minimum égale au quart de la section du conduit de fumée avec un minimum de 200cm³.

2.4 Conduit de raccordement :

Nous vous conseillons le kit Ø200 conçu pour l'appareil disponible chez nos distributeurs ou de type G (résistant aux feux de cheminées) conforme au DTU 24.1.P1 (NFP 51 201.1).

3. PREPARATION DU POÊLE

Avant d'installer le poêle, il y aura lieu de l'examiner afin de détecter une éventuelle anomalie qui pourrait être due au transport, au déchargement, etc....

Le non respect des instructions de montage implique la responsabilité de celui qui l'effectue.

PARTIE RESERVEE A L'UTILISATEUR

4. UTILISATION

4.1. Organe d'utilisation :

Voir croquis page n°9

4.2. Avant l'emploi de votre appareil :

Il y a lieu de respecter un temps de séchage de 2 à 3 jours, afin que l'humidité, emmagasinée dans certaines parties de la mise en œuvre, s'évapore (raccordement, conduit de cheminée, etc.)

Ce délai écoulé, vous pourrez procéder au premier allumage en chargeant modérément en bois ; ce qui permettra une montée en température progressive du poêle, pour éviter les dilatations rapides et les chocs thermiques.

Pendant les premières utilisations, une odeur peut émaner de l'appareil, provoquée par un éventuel excédent de peinture, il faudra réaliser après le temps de séchage, quelques feux soutenus pour les supprimer. Une attention toute particulière sera demandée à ces moments précis, car la peinture prendra un aspect plastique. Très fragile aux griffes et aux salissures.

De même, un suintement au niveau des réfractaires peut provoquer un écoulement d'eau (condensas) sous l'appareil. Il sera alors nécessaire de prévoir des précautions pour éviter tout risque de dégradation des sols.

4.3. Combustibles :

L'appareil est conçu pour fonctionner avec du bois. Interdiction d'utiliser du charbon ou autre combustible similaire.

Préférez le bois dur au bois tendre (chêne, hêtre, charme, châtaignier, etc.) très sec, 20% d'humidité maximum, ce qui correspond à un bois stocké sous abri pendant 18 à 24 mois ; l'emploi de bois avec un taux d'humidité trop important entraînera une mauvaise combustion en encrassant prématurément l'appareil, la vitre et le conduit.

Ne brûler pas de déchets ménagers, matières plastiques (bouteilles) ou dérivés, caoutchouc, produits gras (chiffon imbibés d'huile) etc. qui polluent l'environnement et provoquent des risques de feu de cheminée par encrassement du conduit.

4.4. Allumage :

Pour bien démarrer un feu : évitez les feuilles de papier glacé, étalez du papier journal froissé ou de la paille sur la sole foyère, placez dessus des brindilles puis des petites branches bien sèches ou du bois fendu finement, ensuite des branches ou du bois fendu de section plus importante, équivalente à 3 cm de diamètre environ.

Enflammez le papier, fermez la porte de l'insert, laissez le clapet ouvert et ouvrez entièrement l'arrivée d'air. Ensuite, lorsque le feu est bien pris, procédez au chargement.

Ne jamais allumer votre feu avec de l'essence, de l'alcool etc. même pour l'activer.

Pour faciliter l'allumage, nous vous conseillons de conserver un lit de cendres sur la grille et la sole foyère qui, par la même occasion, seront préservées.

Au niveau des éléments en béton réfractaire, un risque de suintement et un changement de coloration normal surviendront dans les premiers jours de marche ; ensuite un risque de « micro fissure » en surface peut éventuellement apparaître dans le temps mais sans importance pour le fonctionnement.

IMPORTANT :

Le fonctionnement du poêle est tributaire des conditions atmosphériques. Il est conseillé d'être très vigilant, par exemple, lors de vents violents (trop de tirage) ou de brouillard (pas de tirage).

4.5. Fonctionnement :

Pour profiter du meilleur rendement de votre appareil, il faudra être très vigilant sur sa conduite.

Il est conseillé de charger en plusieurs fois plutôt que de charger d'une façon excessive.

**UN MAXIMUM DE 8kg,
SOIT 4 BUCHES MOYENNES EN 40cm
NE DOIT PAS ETRE DÉPASSÉ.**

Les utilisations de longue durée à une allure très ralentie sont déconseillées, surtout au début et à la fin de l'hiver et pendant les périodes de redoux, elles entraînent une combustion incomplète qui favorise les dépôts de bistré et de goudron sur la vitre et dans le conduit.

Ne laissez pas emballer le feu avec l'admission d'air entièrement ouverte et une charge de bois excessive qui risquerait de détériorer les éléments en fonte de l'appareil, le raccordement et conduit de fumée.

De plus, cela peut entraîner une dégradation des peintures de finition extérieure.

4.6. Réglage d'admission d'air : Voir croquis n°3

Votre appareil est pourvu :

- d'un réglage d'admission d'air de combustion situé sur le bas de l'appareil.

- d'une admission d'air secondaire situé sur le haut du foyer, et balayant la vitre évitant ainsi que les dépôts d'imbrûlés sur déposent sur cette dernière.

4.7. Précautions au rechargement :

Lors de l'ouverture de la porte, déverrouiller le loquet de fermeture, entrouvrir légèrement en observant un temps d'arrêt puis ouvrir lentement. Ces précautions vous éviteront le désagrément d'un refoulement éventuel.

4.8. Avertissement :

Ne jamais jeter d'eau pour éteindre le feu.

La vitre peut atteindre des températures élevées en dégagant, par rayonnement, une source de chaleur importante ; nous vous conseillons de ne pas placer à proximité des meubles ou objets y étant sensibles (distance 1500mm minimum). Attention aux risques de brûlures, notamment pour les enfants en bas âge.

Une altération des couleurs (ex : jaunissement) des murs et des objets mitoyens au poêle peut apparaître dû à l'importante source de chaleur dégagée par l'appareil.

Attention :

En cas de feu de cheminée, fermer : les registres, la porte du poêle et appeler les pompiers.

4.9. Conseils en cas de fonctionnement anormal :

Dégagement de fumée à l'ouverture de la porte.	- Voir ci-dessus « Précautions au rechargement ». - Vérifier si l'arrivée d'air frais dans la pièce est suffisante (ouvrir une porte ou une fenêtre pour vérifier). - Faites vérifier votre appareil (dépression, étanchéité du conduit, du raccordement et du poêle).
Peu de chauffage, le feu couve ou s'éteint.	- Recharger sur un bon lit de braises, relancer avec du petit bois, s'il le faut. - Utiliser du bois plus sec (15 à 20 % d'humidité). - Faites vérifier votre appareil (dépression, étanchéité du conduit, du raccordement et du poêle).
Peu de chauffage mais le feu qui s'emballe.	- Charger de préférence avec des grosses bûches. - Faites vérifier le tirage de votre appareil (pose d'un réducteur de tirage en souche).
La vitre se salit très vite	- Utiliser un bois plus sec. - Eviter les allures ralenties trop fréquentes.

NOTA : le fonctionnement du poêle est tributaire des conditions atmosphériques. Il est conseillé d'être très vigilant par exemple lors de vents violents (trop de tirage) ou de brouillard (pas de tirage)

5. ENTRETIEN :

Deux ramonages mécaniques à effectuer par an (ramonages par un professionnel), dont un pendant la saison de chauffe lors desquels vous ferez contrôler le raccordement et le conduit de cheminée pour vous assurer du bon état de l'ensemble. Un certificat doit vous être remis par l'entrepreneur. Les différents éléments constituant l'appareil et l'étanchéité doivent être vérifiés.

Dans le cas d'anomalies, il est interdit d'utiliser votre appareil. Il y aura lieu de procéder à la réparation avant toute remise en marche. Faites contrôler votre installation par un professionnel.

La période de chauffe terminée, procédez au nettoyage de tous les éléments intérieurs de votre appareil, grattez les éventuels agglomérats de goudron et brossez toutes les parties. Puis après ce dégrassage, frottez tous les éléments tôles avec une pâte appropriée (zébraline) ; cette opération redonnera l'éclat à votre appareil et le préservera de la rouille. Pour entretenir ou retoucher l'aspect extérieur, utiliser de la peinture spéciale, résistant à plus de 500°C, disponible chez nos distributeurs.

Nettoyage de la vitre : lorsque la vitre est froide, la frotter avec une éponge humide ou mieux, un chiffon imbibé d'un produit d'entretien à base de soude caustique. Suivre les instructions et les précautions d'emploi des notices des différents produits.

6. PIECES DE RECHANGE

Pour toute demande de pièces détachées ou renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de fabrication figurant sur la plaquette signalétique qui se trouve sous le foyer.

7. GARANTIE

La garantie de l'installation sera effective dans le cadre du respect des règles de l'art, de la législation en vigueur, de la notice d'installation et d'utilisation des poêles, de nos prescriptions concernant le montage du kit de raccordement, ainsi que celles concernant l'installation et l'utilisation des poêles.

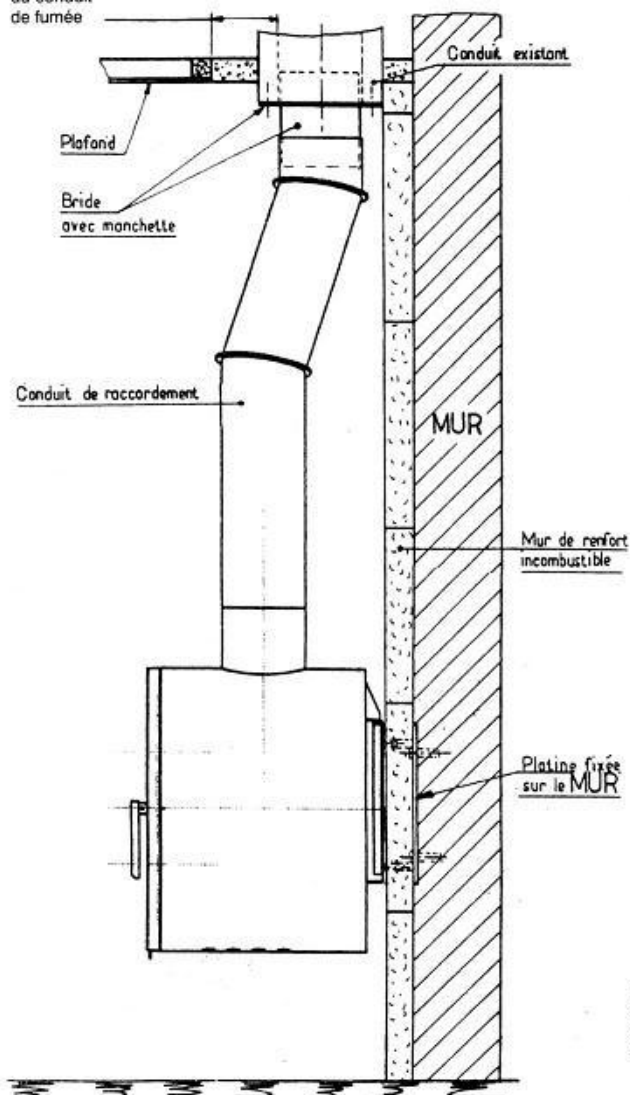
Il y aura lieu d'être vigilant sur : la mise en œuvre des différents composants, le choix des matériaux, le respect des règles de l'art et de la conformité, ce qui permettra d'assurer une installation de toute sécurité.

Ce document n'a pas la prétention de reprendre tous les cas de figure, ainsi que l'intégralité des documents normatifs existants et ne vous exempte pas de vous référer à ces derniers.

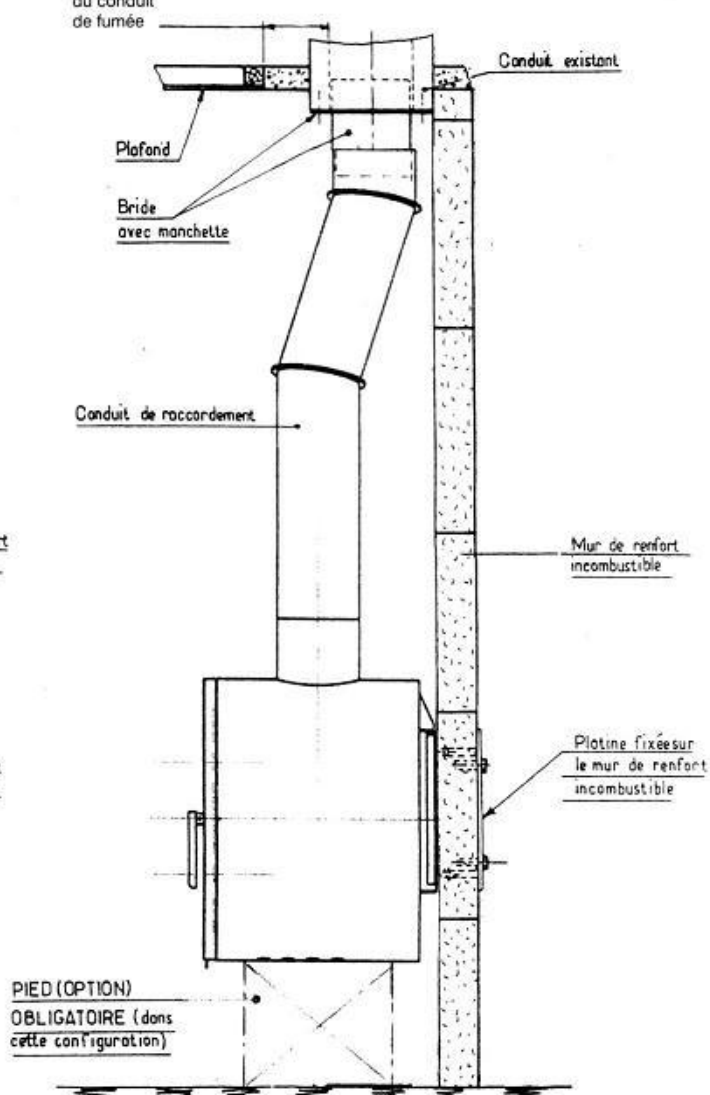
Pour les cas spéciaux, nous consulter.

IMPORTANT :
« GODIN S.A. »
décline toute responsabilité concernant toute modification
de l'appareil et toute modification de son installation par
l'utilisateur.

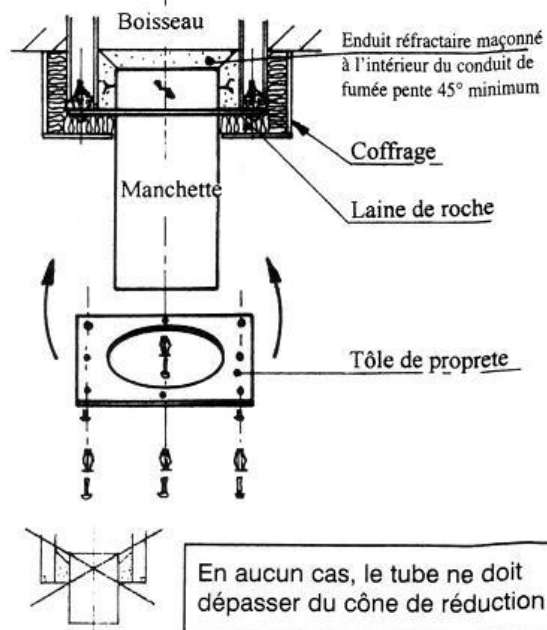
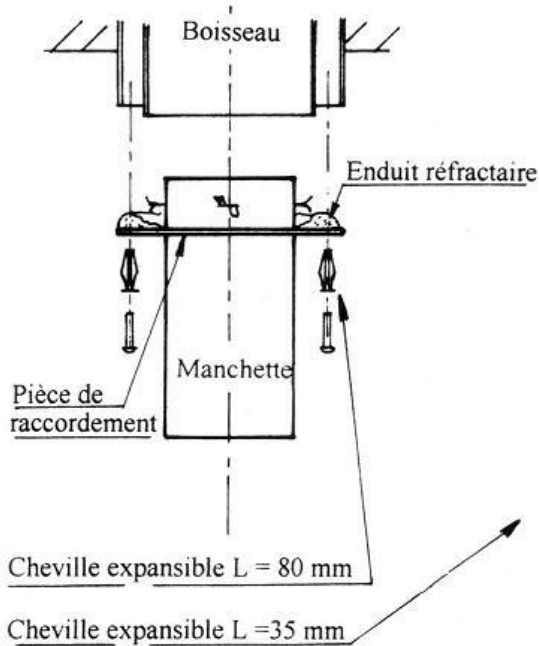
Distance de sécurité
en fonction
du conduit
de fumée



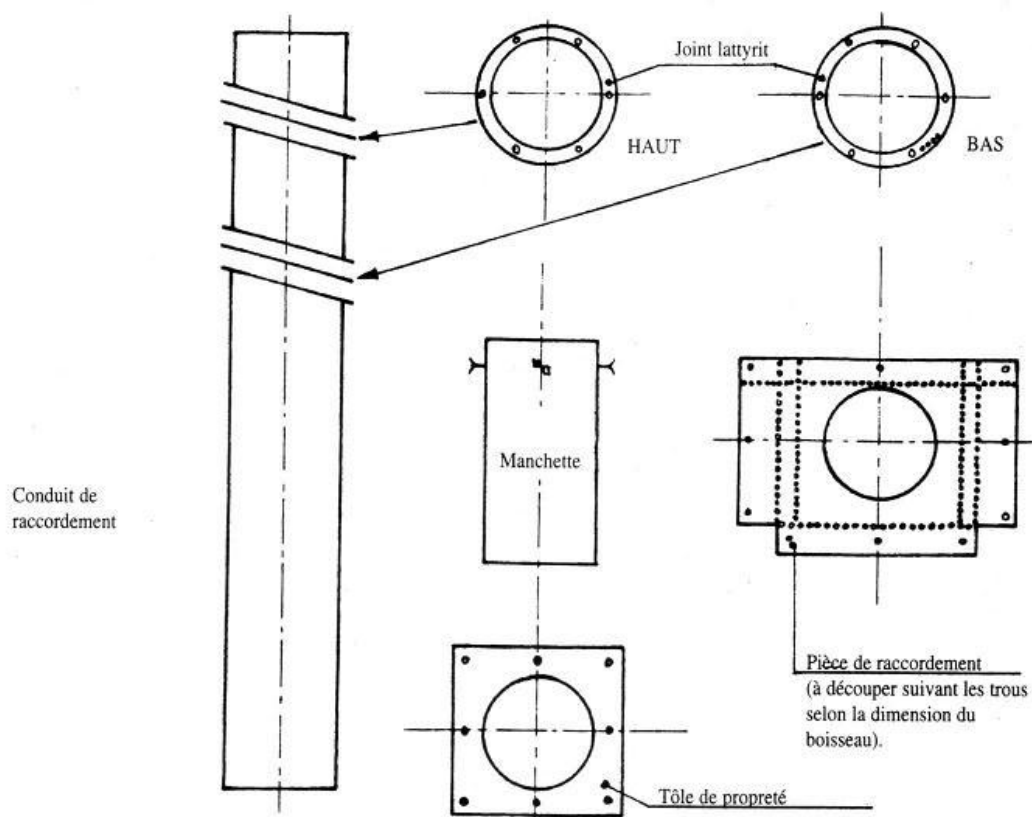
Distance de sécurité
en fonction
du conduit
de fumée



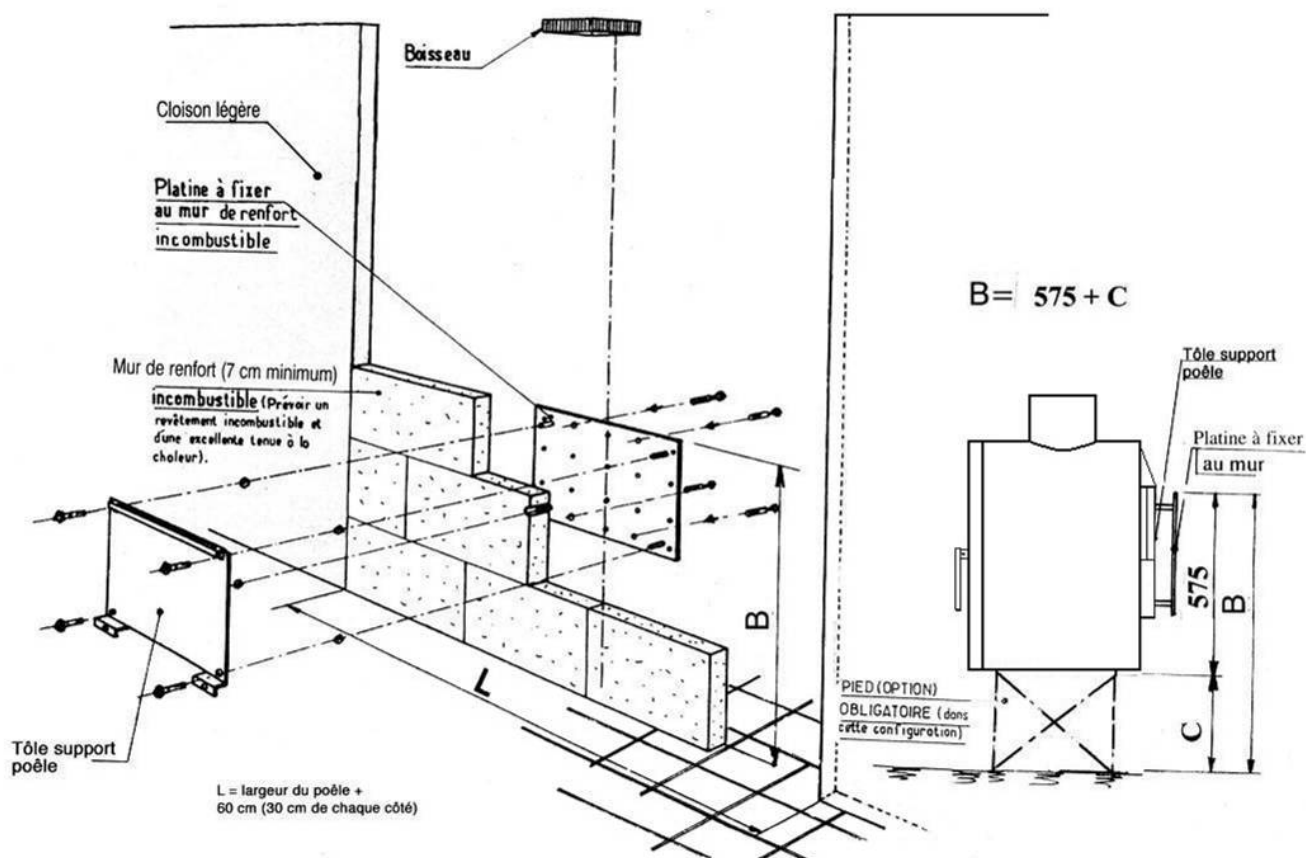
RACCORDEMENT AU PLAFOND



DÉTAIL DES ÉLÉMENTS DE RACCORDEMENT



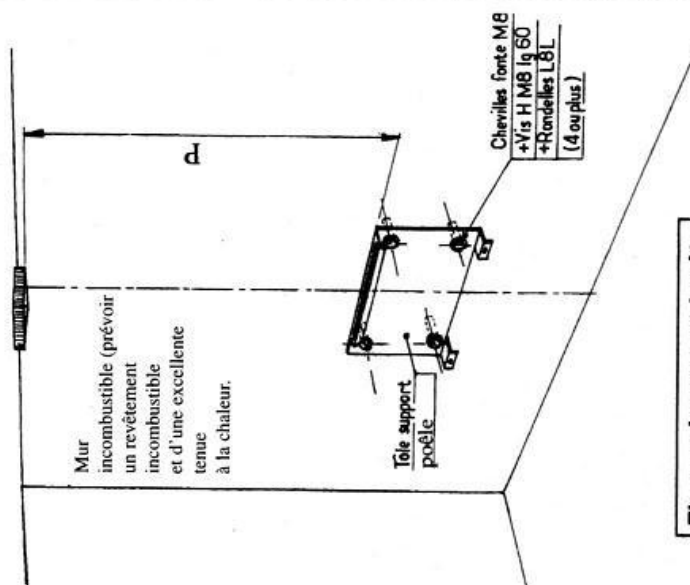
MISE EN PLACE (sur mur de renfort incombustible) pour une hauteur sous plafond comprise entre 250 cm et 270 cm)



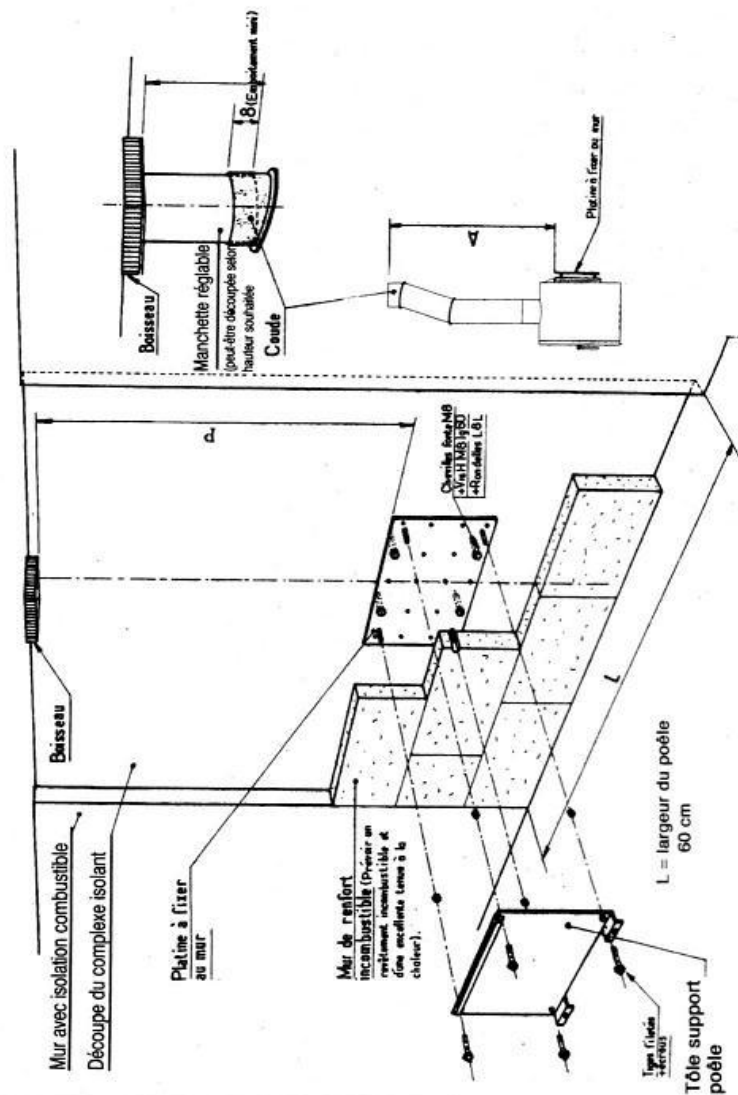
REMARQUE : Ne pas tenir compte du modèle de poêle représenté.

MISE EN PLACE (sur mur incombustible extérieur ou de refend)

Sans isolation combustible



Avec isolation combustible



$$P_{\text{mini}} = A + 1,5 \text{ cm}$$

$$P_{\text{maxi}} = A + 28 \text{ cm}$$

REMARQUE : Ne pas tenir compte du modèle de poêle représenté.

MISE EN PLACE DU RACCORDEMENT

Les 4 brides sont composées d'orifices ; 6 seulement sont utilisés pour corriger l'entraxe 'X' du conduit de fumées par rapport au conduit de raccordement.
A chaque **ORIFICE SEMBLABLE ALIGNE** correspond un entraxe 'X' différent.



Avec ces 4 orifices semblables alignés X = 0 mm

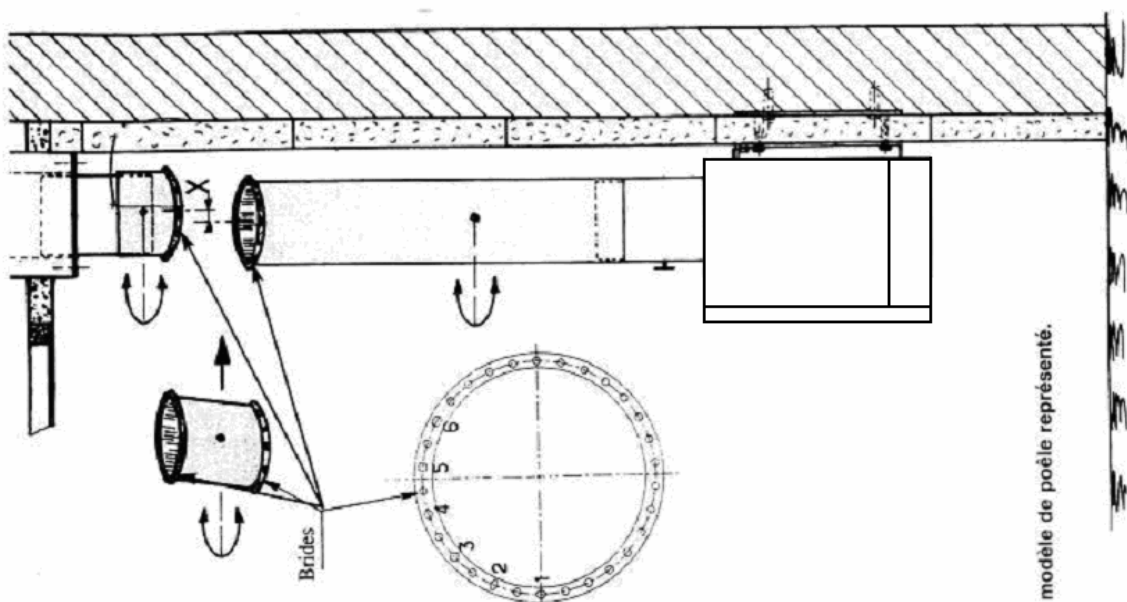
Avec ces 4 orifices semblables alignés X = 10 mm

Avec ces 4 orifices semblables alignés X = 20 mm

Avec ces 4 orifices semblables alignés X = 30 mm

Avec ces 4 orifices semblables alignés X = 40 mm

Avec ces 4 orifices semblables alignés X = 50 mm

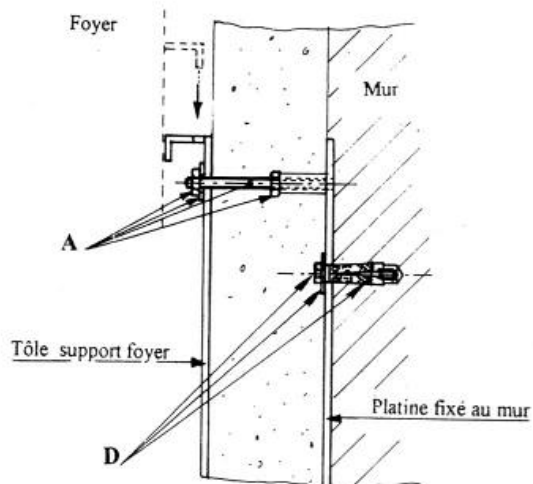


Remarque : ne pas tenir compte du modèle de poêle représenté.

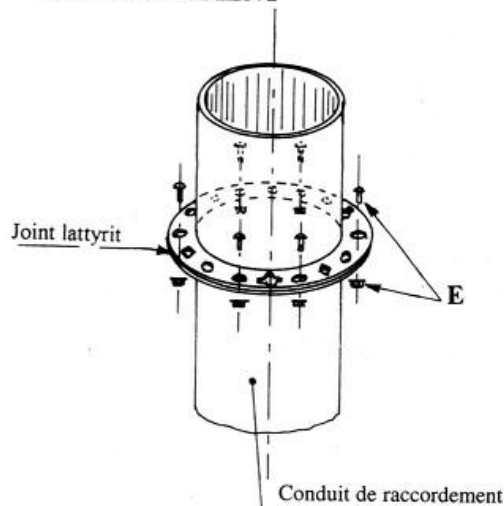
NOMENCLATURE DE LA VISSERIE

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 4 tiges filetées M10 lg = 100 • 4 rondelles M10 U • 8 écrous M10 | } | fixation de la tôle support foyer sur la platine. (A). |
| <ul style="list-style-type: none"> • 8 chevilles (cloison creuse) M5 lg 80 • 8 chevilles (cloison creuse) M6 lg 35 • 8 vis CHC R M6 lg 50 noires • 8 chevilles fonte M8 | } | fixation de la pièce de raccordement avec scellement. (B). |
| <ul style="list-style-type: none"> • 8 vis H M8 lg 60 • 8 rondelles L8L | } | fixation de la tôle de propreté. (C). |
| <ul style="list-style-type: none"> • 12 vis CHC R M5 lg 16 noires • 12 écrous à embase M5 noirs | } | fixation de la platine sur le mur plein. (D). |
| | | fixation des brides de raccordement. (E). |

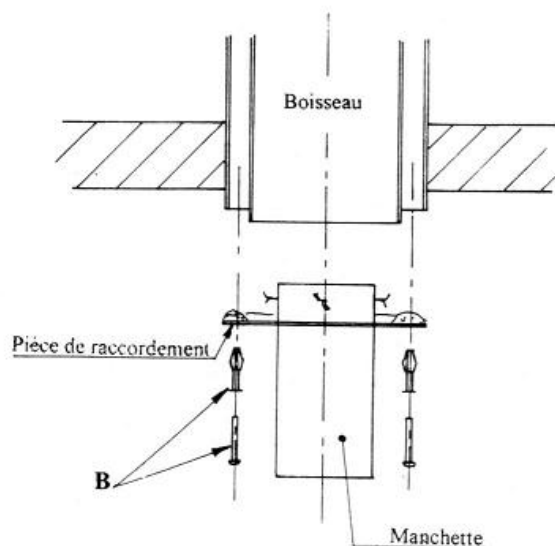
ACCROCHAGE DU FOYER SUR LE MUR



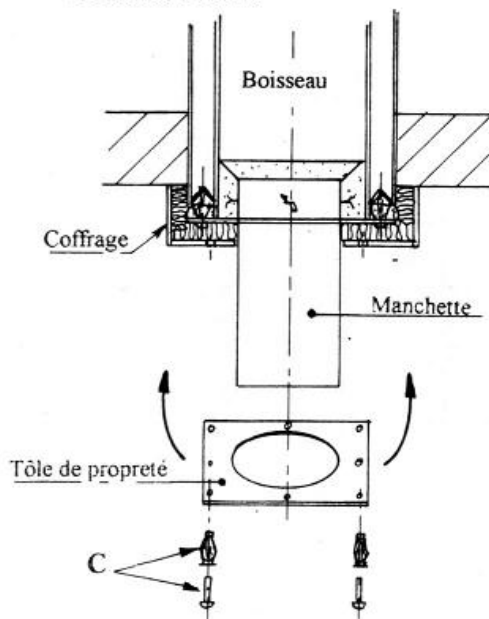
CONDUIT DE RACCORDEMENT



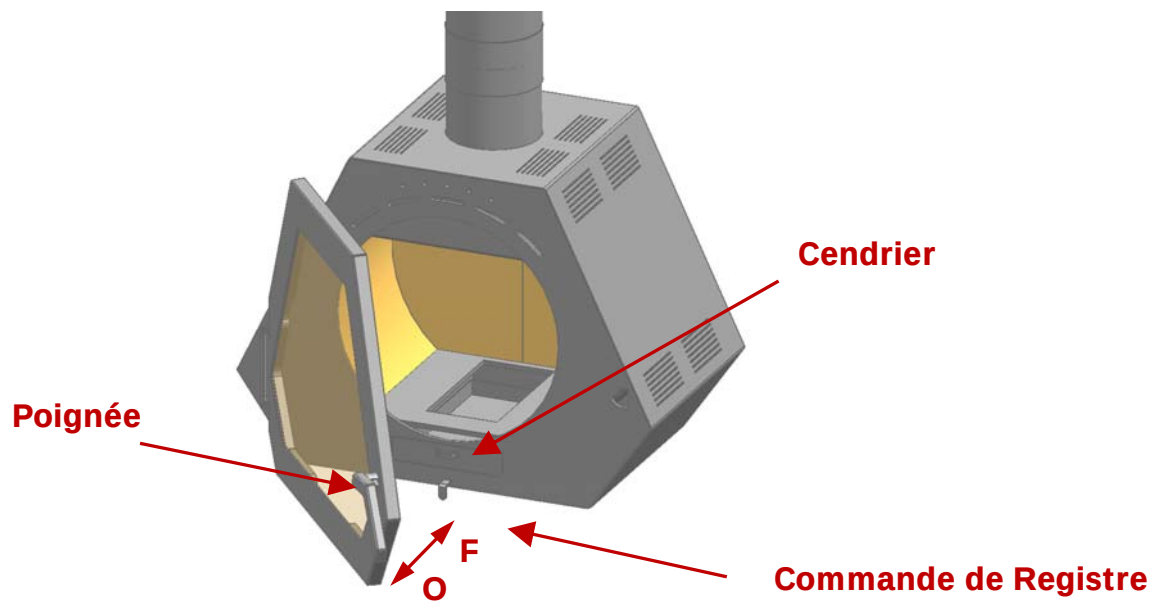
CONDUIT DE FUMÉE



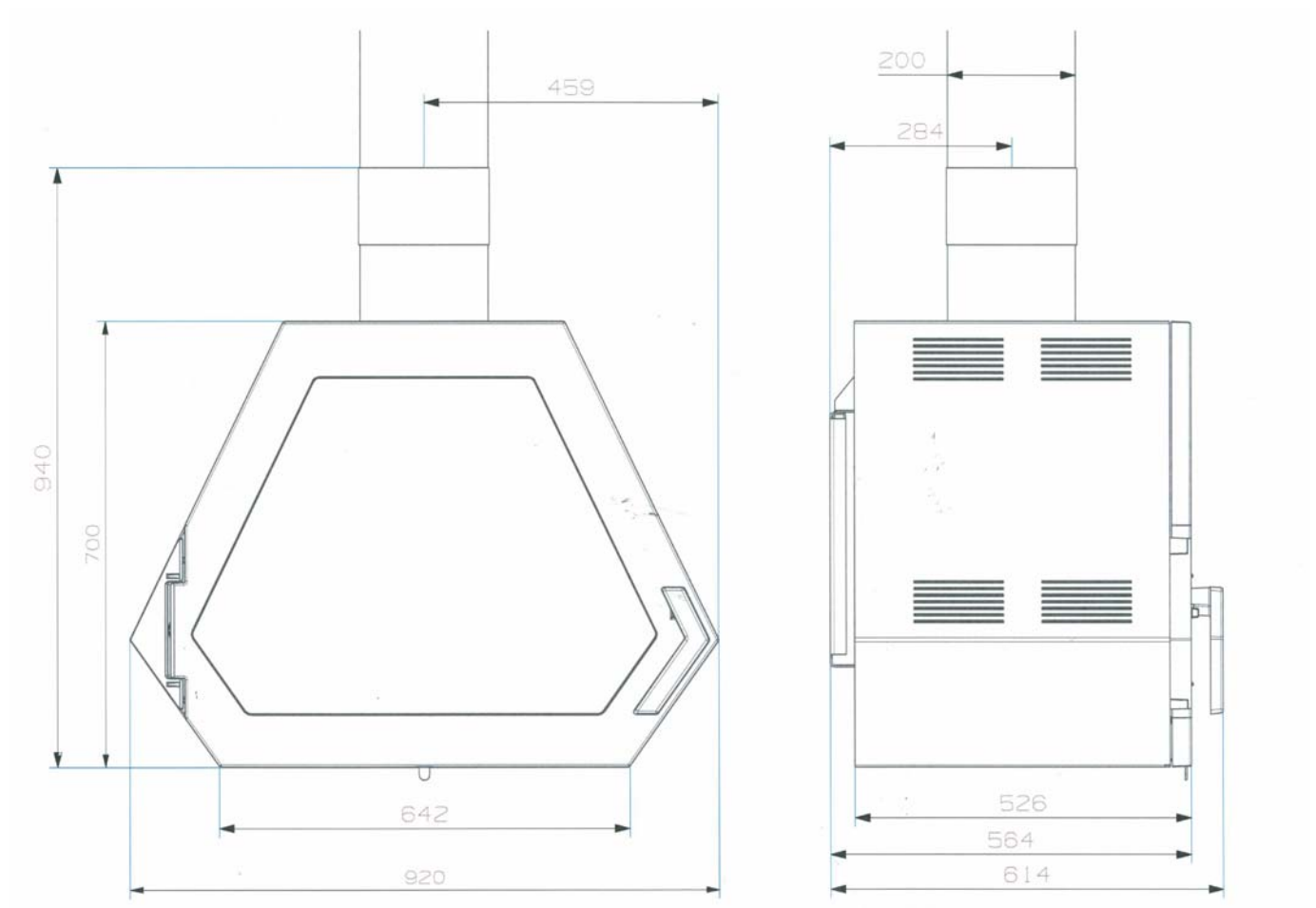
FIXATION DE LA TÔLE DE PROPRETÉ

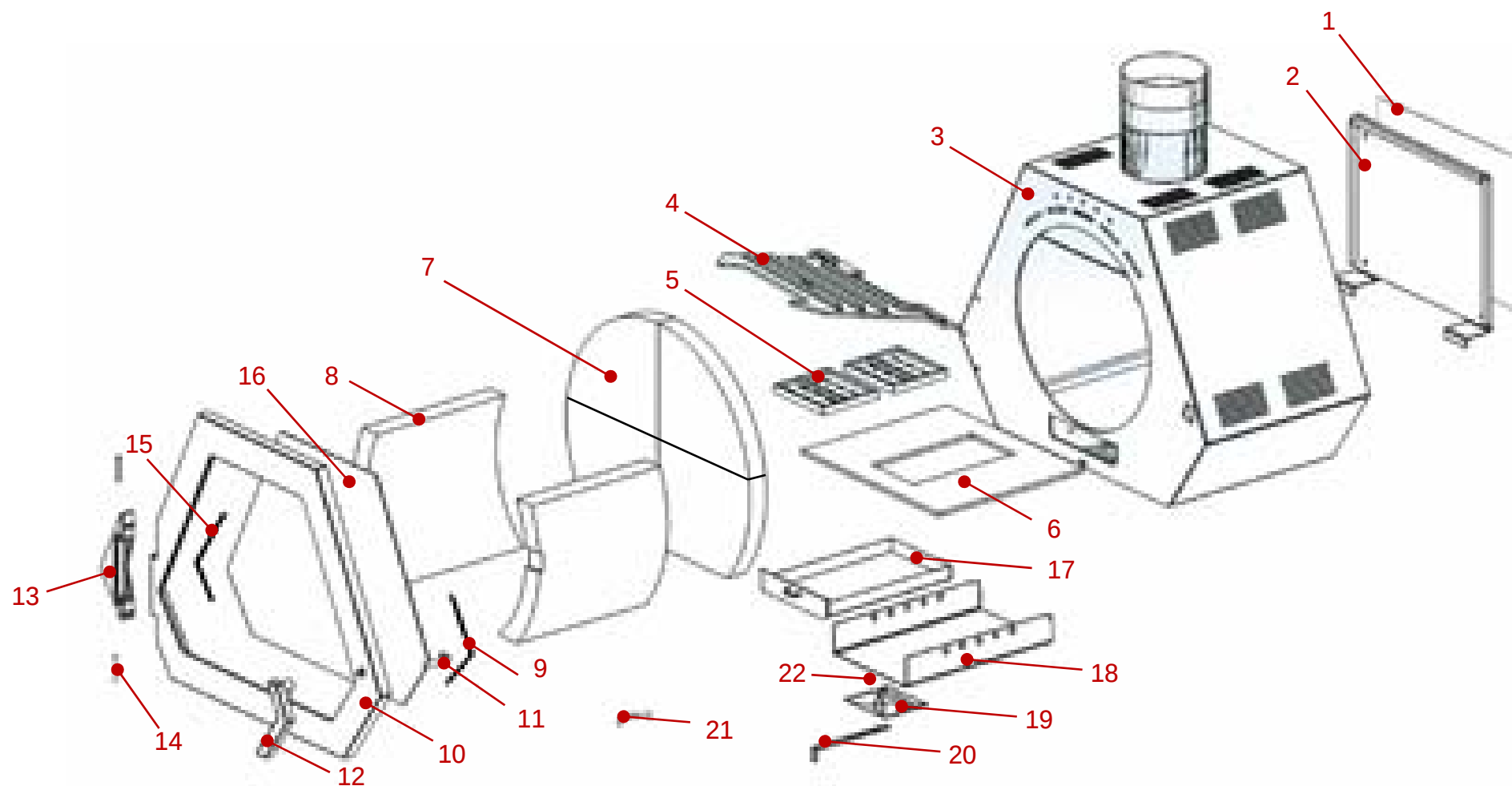


OUVERTURE DE LA PORTE

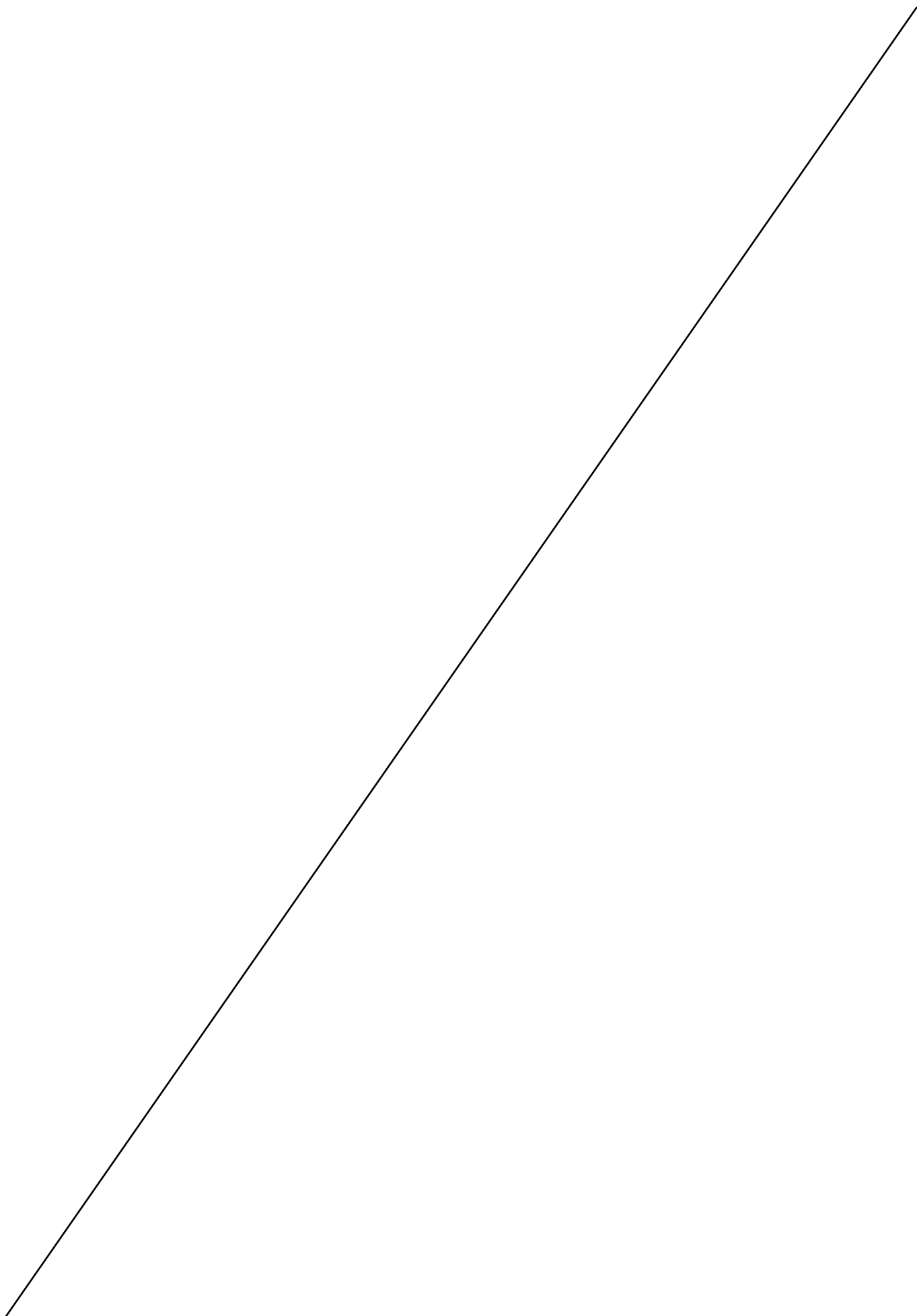


ENCOMBREMENT





1	Platine murale	-	10	Porte	6682
2	Support murale	-	11	Mécanisme de fermeture	6525
3	Corps	6799	12	Poignée	6681
4	Défecteur*	6526	13	Gond Articulation	6680
5	Grille foyère*	600-4023	14	Goupille	-
6	Sole foyère	6528	15	Joint plat 8 x 1	-
7	Chamotte de fond	- haute droite	16	Vitre	6683
		- haute gauche	17	Cendrier	6529
		- basse droite	18	Support Cendrier	6530
		- basse gauche	19	Registre	6531
8	Chamotte latérale	- droite	20	Commande de Registre	6532
		- gauche	21	Main froide fil d'acier	3859
9	Joint rond Ø8	-	22	Axe	3922



GARANTIE CONTRACTUELLE GODIN

Tous nos appareils bénéficient d'une garantie de 2 ans (sauf insert bois – foyer fermés bois) contre tout défaut à compter de leur date de vente aux utilisateurs, dans les limites du respect des conditions d'installation, d'utilisation, et d'entretien spécifiées sur la notice livrée avec l'appareil.

A l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes pouvant subir des déformations suite à des phénomènes d'usure qui sont garanties 1 an en échange standard, telles que :

- les plaques décor, les plaques de cotés, les grilles et soles foyères,
- les déflecteurs, les chicanes, les clapets, les chenets, le cendrier,
- les briques réfractaires,
- les mécanismes d'articulation, (Charnières de porte four des cuisinières, poignées, Etc.)
- les ventilateurs, les thermostats de surchauffe de nos appareils équipés d'une soufflerie,
- les organes de contrôle de températures, thermostats de four, résistances, ventilateurs chaleur tournante des cuisinières gaz électricité,
- les brûleurs, les catalyseurs, les anneaux de brûleur des appareils fioul,
- les bouilleurs des cuisinieres bois charbon.

Nos appareils sont conçus spécialement pour que ces pièces puissent être remplacées dans le cadre de l'entretien de votre appareil.

Certaines pièces bénéficient d'une garantie de durée supérieure :

3 ans sur les corps de chauffe en fonte ou en acier de nos chaudières de chauffage central.

Les inserts bois (foyers fermés bois) bénéficient d'une garantie de 5 ans (Corps de chauffe de l'appareil uniquement, à l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes et soumises à usure énumérées ci-dessus qui sont garanties 1 an).

Notre garantie se limite à l'échange de l'élément reconnu défectueux par notre service après vente. Elle exclut toute indemnité, dommages et intérêts, frais de main d'œuvre et transport.

Au cas où la réparation ou l'échange s'avérerait trop onéreux par rapport au prix de l'appareil, la décision de changer ou de réparer l'appareil, appartient seule au service après vente.

Ne sont pas couvert par la garantie : LES VITRES DE NOS APPAREILS

En effet, en ce qui concerne les vitres vitrocéramiques, ces dernières peuvent résister à des chocs thermiques de l'ordre de 750°. Les éventuelles casses ne pouvant provenir que d'un choc mécanique lors de l'utilisation ou de sa manutention, ces dernières ne pouvant être échangées dans le cadre de garantie.

De même que les joints qui sont considérés comme pièces d'usure sont exclus de la garantie.

La garantie ne prendra pas effet lorsque :

- Les avaries qui résulteraient de l'utilisation de l'appareil avec un combustible autre que celui préconisé dans nos notices.
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs (refoulement de cheminée, effets d'orages, humidité, pression ou dépression non conforme, choc thermique, etc.) ;
- Les anomalies, détériorations ou accidents provenant de chute, choc, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien de l'acheteur ;
- L'utilisation ou usage anormal de l'appareil dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit ; c'est le cas par exemple du non respect de nos notices techniques (mauvais raccordement électrique, fonctionnement à sec d'une chaudière, etc.)
- Toutes modifications, toutes transformations ou toutes interventions effectuées par un personnel ou une entreprise non agréées par la S.A. GODIN ou réalisées par des pièces de rechanges non d'origine ou non agréées par le constructeur ;

L'installation, le montage, les frais de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie n'incombent pas à la S.A. GODIN.

En conséquence, la S.A. GODIN ne peut tenu être responsable des dégâts matériels ou des accidents de personnes, consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires (par exemple, absence de raccordement à une prise de terre, mauvais tirage de cheminée, etc.).

Dans un souci constant d'améliorer nos fabrications, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis nos appareils. Toutes les dimensions et caractéristiques annoncées sont sujettes à variation en fonction des impératifs techniques.

En cas d'appel en garantie, veuillez vous munir obligatoirement d'une copie de la facture, du bon de garantie comportant les références de l'appareil, le cachet du revendeur, la date de mise en service de l'appareil, et de contacter votre revendeur pour toute réclamation.

Chaudières – Cuisinières – Appareils de chauffage – Fonderie
GODIN S.A. – 532, rue Sadi Carnot – 02120 GUISE – France

Nous vous rappelons que le Service Après Vente doit être assuré par le revendeur, ou l'installateur, responsable sur place, que nous ne traitons pas directement avec les particuliers.

Tout client particulier s'adressant directement à notre société, sera renvoyé automatiquement chez son revendeur, et devra s'adresser auprès de lui, pour tout problème de Service Après Vente ou commercial.

FICHE DE CONTRÔLE

<u>Nom et adresse du distributeur</u>		<u>BÉNÉFICIAIRE DE LA GARANTIE :</u>	
		<u>ADRESSE :</u>	
<u>Tél. :</u>		<u>Tél. :</u>	<u>Date d'installation :</u>
		<u>Date de mise à disposition :</u>	
		<u>Le :</u>	<u>à :</u>
		<u>Signature :</u>	
LIBELLÉ DES PIÈCES À REMPLACER			
<u>Désignation :</u>	<u>Référence :</u>	<u>Observations :</u>	
<u>Certificat de contrôle :</u>	FICHE DE CONTRÔLE		
<u>Type d'Appareil :</u>	<u>Vérification du corps de chauffe (aspect et étanchéité)</u>		
<u>Version :</u>	<u>Vérification pièces amovibles</u>		
<u>Contrôleur :</u>	<u>Vérification fermeture porte(s)</u>		
	<u>Vérification des registres allumage</u>		
	<u>Présence plaque signalétique</u>		
	<u>Présence notice / bon de garantie / fascicule « à l'emporté »</u>		
<u>N° de Plaque Signalétique :</u>	<u>Présence cendrier</u>		
	<u>Présence buse départ</u>		
<u>N° de Garantie :</u>	<u>Présence main froide</u>		
	<u>Présence étiquette mise en garde</u>		
GODIN S.A. - 532 RUE SADI CARNOT - 02120 GUISE		Date création du document : 03/02/2009	
		Révision :/..	